Image not found or type unknown

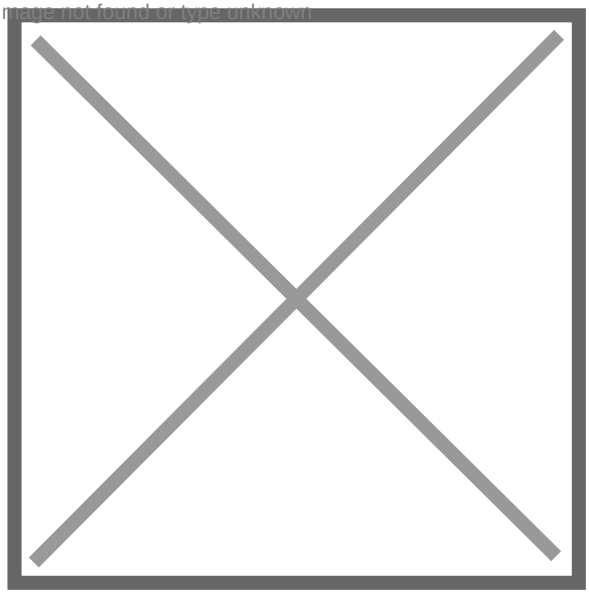

Menace de saisi de bien suite a impayé orange

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015** à **11:16**

Bonjour, j'ai vraiment besoin de votre aide. Pouvez vous m'aidez ? J'ai eu une facture impayé de chez orange depuis avril dernier entre temps j'ai eu des soucis, et j'ai aussi demenagé. Mais comme orange avait coupé ma ligne a cause de l'impayé et que je n'avais plus acces a mon compte orange sur le ner donc j'ai pas pu modifier l'adress.
Du coup je ne sais pas si j'ai reçu des lettres de leur part ou pas.
Et la aujourdhui je recois une lettre a ma nouvelle adresse de la part d'une société de recouvrement qui me menace de saisir mon chomage ou mes biens si je regle pas 809,88€.
Alors que la facture etait bien bien moins que sa et que je ne touche a peine 500€ de chomage pole emploi
Donc je ne sais pas quoi faire.
Aidez moi svp.

Par **aguesseau**, le **19/01/2015** à **11:59**

bjr,
pour le changement d'adresse, vous pouvez le faire à la poste.
une société de recouvrement n'a aucun pouvoir sauf celui de vous menacer de saisie.
seul un huissier possédant un titre exécutoire (un jugement) peut pratiquer une saisie.
donc je vous conseille de ne pas répondre, de ne rien payer.
sauf si vous voulez payer pour régler le litige.
par contre vous risquez d'être fiché sur le fichier preventel.
cdt

cdt

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015** à **12:12**

Je n'ai jamais pu faire le changement d'adresse. A cet epoque j'habitais au havre. J'ai demenagé a marseille et c'est a ma grande surprise que j'ai reçu aujourdhui la lettre de la societé sogedi recouvrement qui me menace. Donc cmt ils ont eu ma nouvelle adresse alors qu'auparavanr je n'ai jamais eu de lettre de relance ou quoi de la part d'orange.

Par **jibi7**, le **19/01/2015** à **12:16**

Par contre
comme vous serez necessairement relancee outre le changement d'adresse postale, (mais on pourra se demander comment l'huissier* vous a retrouvee si orange ne vous avait pas ecrit..)
il faut prevoir de faire vos comptes des dus jusqu'a la coupure et ou votre engagement s'il y en avait un .
Quand la sté de recouvrement se manifestera, ou se presentera il faudra s'assurer qu'elle a bien dans les mains un titre, un decompte précis de la part d'orange et sinon l'exiger d'abord d'orange.
Pour eviter le blocage preventel (qui vous bloquera pour d'autres fournisseurs) rien ne vous empeche d'adresser à orange directement en recommandé un versement symbolique par cheque, avec copie d'une de vos dernieres factures par ex.
Il faut savoir que sauf changement france telecom orange ont des tarifs "sociaux" pour les abonnements au fixe etc..a demander

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015** à **12:50**

Pour vous dire, j'avais un engagement pour un forfait mobile. Il m'avait fait une facture abusif. J'avais passé un appel a l'etranger de meme pas 10 mins car ma fille etait malade et j'ai eu une facture d'environ 200€. Comme j'avais pas assez d'argent sur min compte le prélèvement n'est pas passé. C'est là que pour une fois orange m'a tel pour me le réclamer. Je lui ai dis comprennais pas cette facture pourquoi etait aussi élevé. La personne fut très désagréable. Donc je n'ai pas voulu la payer car je ne comprennais pas cette facture, j'attendais juste une explication d'orange. Mais ils ont en pas longtemps coupé la ligne et oui m'ont fiché je viens de tel un ami qui travaille chez bouygue et lui a demandé de le verifier. Il m'a dis oui je suis fichée.
Je n'ai jamais reçu de facture d'orange et ni aucun courrier jusqu'a aujourd'hui de cette societé. Donc je ne sais pas qu'elle est vraiment la somme que je dois payer Car là cette societé me dis que je dois payer 809,88€ dans les 48 heures.
Et ils ont aussi ecrit : de plus, les dommages et interers concernant une résistance abusive et non justifié vous seront demandés.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **aguesseau**, le **19/01/2015** à **13:35**

je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas pu faire de changement d'adresse à la poste.
votre fournisseur vous a sans doute écrit mais à la seule adresse qu'il connaissait et les courriers lui ont été retournés mais ce n'est pas de sa responsabilité.
suivant le forfait mobile les communications à l'étranger peuvent rapidement atteindre de gros montants, il convient de se renseigner avant d'appeler l'étranger.
cela coûte moins cher d'appeler depuis un fixe.
vous ne voulez pas payer ce que vous estimez être une facture abusive, abus qu'il vous faudra prouver c'est votre droit mais vous devez en assumer les conséquences.
si votre recours auprès du service consommateurs d'orange n'a pas abouti, vous pouvez saisir le médiateur des télécommunications électroniques selon le lien ci-dessous:
http://www.mediateur-telecom.fr/home
cdt

Par **jibi7**, le **19/01/2015** à **14:10**

Vous ne dites toujours pas comment l'huissier vous a retrouvé et s'il est de votre département.
Par ailleurs vous avez aussi un organisme de defense et peut être information des telecoms : c'est l'AFUTT.
Enfin je maintiens que vous avez tout intérêt a désamorcer la société de recouvrement,
en envoyant le montant que vous pensez justifié pour l'appel au tarif abusif : par ex 10 min a 1€/min soit 100€ .Une recherche des tarifs de la concurrence vous permettra de proposer cette negociation à orange.
mais en aucun cas ne prenez en compte les avertissements de l'huissier.

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015** à **14:56**

justement je ne sais pas comment la societé de recouvrement m'a retrouvé. D'où ma surprise. Et non il n'est pas de mon departement actuel ni celuu d'avant. Avant j'étais dans le 76, actuellement je suis dans le 13 et eux se trouve dans le 44.

Pour répondre a l'autre personne, justement quand j'avais appelé orange c'était pour comprendre ma facture et pour parler du coup abusif. Je n'avais pas de fixe et ma mere venait de me dire que ma fille etait malade, donc j'ai appelé, on a parlé a peine 10 mins. Apres comme vous avez dis 10 mins peut bien monter a 100€ comme dans votre exemple. Sachant que je suis au chomage et je touche a peine 500€ de pole emploi ils il me menance de fairr des saisi sue mon chomage ou de mes biens mobiliers.

Par **jibi7**, le **19/01/2015** à **15:18**

1. confirmation que cette ste n'a aucun poids ni capacité a vous faire saisir ..

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

2. meme en cas de saisie le minimum insaisissable n'est pas loin de de que vous dites toucher
3. pour discuter de la somme il est peut etre trop tard surtout si vous n'avez aucune facture papier..
soit vous arrivez a faire le mort et trainer 2 ans et il y aura peut etre prescription...
soit votre versement qu'il soit de 50 ou 100€ contraindra, des lors qu'il est encaissé, orange a refaire ses comptes et justifier de ses decomptes et court circuiter son organisme de recouvrement (systeme automatique..)

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015** à **16:12**

Donc si je comprends bien ce que vous dites vue que la societe de recouvrement n'est pas de mon departement, ils ne peuvent rien faire contre moi ?
Je ne sais pas d'ou sort ce 800€

Comme j'ai soit disant 48h a les payer, je ne sais pas si je dois faire la morte comme vous dites ou me rendre encore plus malade que je ne le suis deja.

Par **jibi7**, le **19/01/2015** à **16:40**

REQUIESCAT IN PACE

Mourrez en paix., Mourrez de rire si vous le pouvez
par contre recherchez vos factures et preparez vous à la prochaine salve.
et au harcelement téléphonique de ces boites..

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015** à **17:12**

Je n'ai jamais eu de facture d'eux. Je n'ai jamais eu de facture d'eux car je pouvais le consulter en ligne. Mis je n'ai plus acces a rien depuis qu'orange a résilier ma ligne. Le pire dans l'histoire c'est qu'ils ont deja attribué mon numeros a une autre personne (deja je trouve cela bizare)

Par **aguesseau**, le **19/01/2015** à **18:07**

à part vous harceler, une société de recouvrement ou même un huissier agissant à titre amiable n'a aucun pouvoir, peu importe son adresse.

Par **jibi7**, le **19/01/2015** à **18:23**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

"peu importe son adresse."

un huissier qui aurait un titre executoire ne doit il pas etre dans le departement d'execution ?

Par **Jess1vaness**, le **19/01/2015** à **18:52**

Pour le moment c'est juste la societé de recouvrement qui m'a envoyé la lettre me disant que si dans 48H je n'ai pas payé la somme qu'ils me demandent, ils vont envoyer un huissier saisir ou mon chomage/salaire ou mes biens mobiliers.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés